



DECISION N° _____/D/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2026 DU _____

Portant publication définitive du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert n°0008/AONO/MINPMEESA/CIPM/2026 du 29 mai 2026 relatif aux travaux de construction d'une adduction d'eau potable au Village Artisanal Spécial de Mbalmayo.

**LE MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE
ET DE L'ARTISANAT**

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres Entités Publics;
Vu La loi 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2026 ;
Vu le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;
Vu le Décret n°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012;
Vu le Décret n°2010/062 du 05 mars 2010 portant Organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;
Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 janvier 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Décision n°00000627/CAB/MINMAP/ du 18 août 2017 portant nomination des Présidents des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés ;
Vu Arrêté n°207/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Département Ministériels et de certaines Administrations Publiques;
Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la lettre-Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoire à Observer suite à la signature et à la publication du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés Publics ;
Vu Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°0008/AONO/MINPMEEESA/CIPM/2026 du 29 mai 2026 relatif aux travaux de construction d'une adduction d'eau potable au Village Artisanal Spécial de Mbalmayo.

DECIDE :

Article 1 : Le soumissionnaire dont le nom suit est définitivement déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres susvisé :

Désignation	Adjudicataire	Délai d'exécution	Montant (TTC)	Lieu d'exécution
Travaux de construction d'une adduction d'eau potable au Village Artisanal Spécial de Mbalmayo	ETS J.C SERVICES	03 mois	Trente-deux millions quatre cent deux mille neuf-cent cinquante-six (32 402 956) francs CFA.	MBALMAYO VILLAGE ARTISANAL SPECIAL

Article 2 : Le financement de dépense y afférente sera imputé au millésime 60, Chapitre 39, logé dans la rubrique suivante:

- Programme : 403
- Action : 1
- Structure destinatrice : 27000014
- Fonction : 0133
- Paragraphe : 523412

Article 3 : Ladite Entreprise est invitée à se présenter au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, Porte 15T02), dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication de la présente Décision, en vue de la souscription des projets de Lettre Commande.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /

Copie :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CMPM ;
- Archives.

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises,
de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

